LIGUE SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR DE RUGBY

COMITÉ DIRECTEUR

24 février 2024 – Pertuis

Participants :									
Participants :	***Membres élus***								
Ablard André	P	Drigeard Marc	E	Lelièvre David	E	Moynot Claire	E	Teyssier Jérémy	E
Aureille Christine	E	Duny Maurice	P	Lemaire Jean-Paul	P	Pellaprat Jean-Pierre	A	Vaudo Frédéric	P
Ayglon Marie-Pierre	P	Duparchy Sylvain	E	Marie Augustin	P	Reynier Véronique	E	Volpe Jean-Paul	P
Bigaré Mireille	P	Gadéa José	P	Martinez Jean-Marie	E	Rizza Sébastien	P		
Bouisset Jean-Christophe	E	Greuet Jacqueline	P	Mercky Gérard	E	Rodrigo Christian	E		
Dantin Marie-Pierre	E	Grillo Michel	P	Mondino Henri	A	Schneider Lucienne	E		
Drevet Christian	P	Lardon Jean-Michel	P	Monsérié Marcel	E	Taindjis Pierre	P		

Représentants CD :			
Combe Jean	E	Girard Gaétan	V
Moussa Chabouni	P	Musso Alain	V
Geley Éric	A	Ruidavets Patrick	P

Assimilés Comité Directeur :											
Battajon Mégane	P	Béziat Patrick	P	Dorey Mireille	P	Marie-Claude Driguez	P	Gueit Alain	P	Leroy Pierre	P

P	Présent	A	Absent	E	Excusé	V	Visio

RELEVÉ DE DÉCISIONS

- La prise de fonction de Président par intérim du CD 13 est validée à l'unanimité.
- La tenue des Comités Directeurs en présentiel et en visioconférence est validée
- La constitution partie civile de la Ligue dans le dossier de l'agression de l'arbitre LLORET Simon est validée.
- Les Procès-Verbaux du Bureau Directeur des 18/12/23 et 31/01/24 sont entérinés.
- Le Procès-verbal du Comité Directeur du 9 novembre 2023 est validé.
- Le mouvement de club est validé

OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Alban Fabrese, Président du club de Pertuis, remercie le Comité Directeur d'être venu ici pour votre cette réunion.

Le Président Sébastien Rizza remercie Alban Fabrese, « C'est une volonté que nous avons depuis plusieurs mois, de venir directement dans les clubs pour pouvoir travailler ». Monsieur Fabrese se voit remettre la cravate ainsi que la médaille de la Ligue Sud de rugby.

Alban remercie Monsieur Rizza, « Avec 51 ans au club de Pertuis à mon actif, voir l'avancée de ce club est une fierté ».

La Président Sébastien Rizza souhaite la bienvenue à Monsieur Chabouni, qui représentera le CD13.

Nouvelles fédérales impactant notre ligue

- ✓ Centre national de Beach rugby
 - Travaux préliminaires de faisabilité avant consultation
 - 3 terrains de Beach et 1 terrain de rugby avec réhabilitation de bureaux
 - Estimation d'un projet à 1,5 à 2M€

Le projet du Centre National de Beach rugby arrive au terme de la phase de faisabilité, précédant les consultations élargies. L'idée principale est que ce centre sera situé au cœur de l'hippodrome Borelli,

Monsieur Chabouni explique qu'il s'agit d'une belle opportunité pour le rugby à la Ligue, la ville de Marseille est très pauvre au niveau infrastructures.

- ✓ Audit cours des comptes
 - Concerne la FFR et 3 ligues
- ✓ Versement de 78 000€
 - 25 000€ pour salarié
 - 30 000€ pour le développement et la pérennisation de la pratique (jeunes, scolaire, QPV et ZRR)
 - 23 000€ pour la pratique rugby à 7
- ✓ Elections de fin de mandat
 - FFR : 19 octobre 2024 avec dépôt de liste 19 juillet 2024
 - LIGUE : 2 novembre 2024 avec dépôt de liste 02 octobre 224
 - CD : 14 décembre 2024 avec dépôt de liste 14 novembre 2024
- ✓ Lien vers un drive vous donnant accès à tous les PV des bureaux fédéraux, des comités directeurs et AG de la FFR, de tous les PV et documents du Haut Conseil des Territoires. Ces documents sont accessibles via le lien envoyé, permettant ainsi un accès rapide et régulier à ces éléments.

Violences

- ✓ Agression Simon Lloret
 - Rappel des faits
 - Position Litige
 - Liens avec service juridique de la FFR et avocat de la Ligue
 - Proposition que la Ligue se porte partie civile pour préjudice moral en l'espèce atteinte aux valeurs du sport
- ✓ Draguignan

Compétition 2024/2025

- ✓ Cellule de réflexion avec représentant de clubs, membre du CD de la Ligue, sportive et épreuves

Le Président Rizza présente Moussa Chabouni, qui assure le remplacement transitoire de JC Bouisset, connaissant des problèmes de santé.

André Ablard : Il regrette de ne pas être au courant pour le moment, du projet de construction des terrains pour le Centre National de Beach Rugby, il demande à en être averti, à temps, pour l'homologation des installations.

COMMUNICATIONS GÉNÉRALES

Par suite du manque de participation en présentiel aux derniers Comités Directeurs, le Président Rizza propose pour l'avenir, de tenir des Comités Directeurs en présentiel et en visioconférence.

VOTE :

Etes-vous favorable à ce que les Comités Directeurs se tiennent, à la fois en présentiel et en visioconférence ?

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : unanimité des votants

La tenue des Comités Directeurs en présentiel et en visioconférence est approuvé à l'unanimité.

Le Président Rizza annonce la création d'un groupe WhatsApp dédié au Comité Directeur afin de déposer les renseignements susceptibles de concerner les membres du Comité Directeur.

- ➢ Représentativité du CD13

Pour faire suite à un CD du CD13 en date du 31 janvier, il est acté ce qui suit (extrait du PV Comité Départemental 13) :

1 Empêchement du Président – Election (article 21 des statuts) de Monsieur Moussa CHABOUNI aux fonctions de Président du Comité Départemental pour une durée provisoire de 3 mois à compter du 31 janvier 2024

Le secrétaire donne lecture de la Résolution suivante :

« Conformément à l'article 21 des statuts du Comité Départemental de Rugby des Bouches-du-Rhône, le Comité Directeur après avoir pris acte de l'empêchement de son Président Monsieur Jean Christophe BOUISSET d'exercer actuellement ses fonctions pour une durée indéterminée :
Prend acte de la vacance provisoire et temporaire du Poste de Président du Comité Départemental de Rugby des Bouches-du-Rhône.
En conséquence élit à titre provisoire et temporaire, jusqu'à complet rétablissement de Monsieur Jean Christophe BOUISSET et pour une durée ne pouvant excéder trois mois à compter de jour (soit une durée expirant le 30 avril 2024) Monsieur Moussa CHABOUNI aux fonctions de Président du Comité Départemental.
Pendant cette durée, Monsieur Moussa CHABOUNI suppléera Monsieur Jean Christophe BOUISSET dans toutes ses fonctions de Président. Il disposera des Attributions de Président telles que prévues aux statuts (notamment article 17 des statuts), exercera lesdits pouvoirs de Président conformément aux statuts et règlements régissant le Comité Départemental des Bouches du Rhône de Rugby.
Monsieur Moussa CHABOUNI est donc investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom du Comité Départemental des Bouches du Rhône de Rugby, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi, les règlements, les statuts, le règlement intérieur, au Bureau et au Comité Directeur du Comité Départemental des Bouches du Rhône de Rugby.
Il représentera le Comité Départemental des Bouches du Rhône de Rugby dans ses rapports avec les tiers. »

A ce titre, Monsieur Moussa CHABONI est habilité à représenter le CD13 au Comité Directeur de la Ligue Sud, en tant que Président par intérim, et ce, jusqu'au 30 avril 2024.
UNANIMITE

VOTE :

Etes-vous favorable pour que Monsieur Moussa CHABONI représente Jean-Christophe BOUISSET pour le CDE13, en tant que Président par intérim, et ce, jusqu'au 30 avril 2024 ?

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : unanimité des votants

La représentativité du CD 13 par Monsieur Moussa CHABONI est validée à l'unanimité.

- Point violences du week end du 17 et 18 février 2024

Pont du Las / Le Beausset : match déclaré à risque : la commission de lutte contre les violences avait mis un dispositif précis en place, on avait également un membre du Comité Directeur sur place. Malgré cela, l'arbitre de la rencontre s'est fait agresser.

À la suite de la réunion de la commission des Litiges et ne préjugeant pas des décisions de la commission de Discipline, voici le travail de la commission des Litiges :

Partie Sportive :

- Art 451 des RG - Arrêt de match pour agression sur officiel = Responsabilité unilatérale.

Responsabilité unilatérale : Equipe fautive : match perdu par disqualification, 0 ou moins 2 points terrain et 0 point de marque Equipe non fautive : 3 ou 4 points terrain + 1 point de bonus et points marqués à l'arrêt du match.

Partie discipline :

Art 512.2 – Désordres occasionnés par des joueurs, des dirigeants et/ou des spectateurs d'un ou des clubs en présence.

Point 1 . A l'encontre d'officiels de match

Situation : 3 – Coup(s) volontaire(s), brutalité(s) entraînant une incapacité de travail (ITT 3 jours)

Suspension du terrain : 4 matches fermes maximum – Malus de 5 points à l'issue de la phase durant laquelle se sont déroulés les faits – Disqualification ou non-participation à une quelconque phase finale du Championnat de France la saison en cours - Interdiction d'organiser des phases finales la saison en cours.

Amende financière = 2000 €

Plus Eventuellement :

- Sur les rencontres restantes, encadrement par 3 Arbitres + 1 RF à charge du club

- Délégué sécurité à la charge du club

=> Ceci représente les sanctions maximales possibles : la commission des litiges attend le retour de la discipline pour décider de la sanction.

- ✓ Des cas d'attitudes répréhensibles, de plus en plus fréquents, nous parviennent via des rapports de plateaux / tournois M14. Après consultation des services juridiques de la FFR, il apparait que :

« Si la Ligue SUD PACA est informée de faits susceptibles de constituer une infraction disciplinaire qui n'émaneraient pas d'un officiel de match (en l'occurrence, pour les écoles de rugby, le représentant départemental institué par nos RG), la Secrétaire Générale est parfaitement habilitée à saisir le Conseil de discipline pour les tournois et plateaux qui relèveraient de son périmètre. »

Ensuite, il convient de suivre une procédure disciplinaire classique : convocation de la personne poursuivie à l'adresse du club et, puisqu'il s'agit d'un mineur, convocation adressée également à ses parents (l'adresse mail renseignée sur Ovale devrait être celle d'un de ses représentants légaux).

Les sanctions applicables sont celles prévues par le règlement disciplinaire habituel, selon le processus prévu à l'article 22, sauf en cas de fraudes ou d'atteinte à l'intérêt supérieur du rugby.

Patrick Ruidavets : Sur ces plateaux, les RF demandés, n'étaient pas présents

Le sujet évoqué sera travaillé avec le responsable des RF. Il semblerait que ce soit un problème de changement d'horaire et lieux, décidés au dernier moment par les club ; l'information ne serait pas parvenue jusqu'aux RF désignés

Augustin Marie : Il faudrait réunir les éducateur un samedi en lieu et place d'un plateau pour évoquer les problèmes de violence.

Marie-Pierre Ayglon : 3 saisines ont été adressées à la commission de discipline, concernant des faits sur des plateaux M14. Certains faits sur d'autres plateaux/tournois, n'ont pas pu faire l'objet de saisine, faute de rapport correctement rempli.

Pierre Leroy va faire faire un rappel des bonnes pratiques à tous les responsables de plateaux/tournois.

La désignation d'un RF sur les plateaux/tournois pourraient pallier ces défaillances.

Rappel : afin qu'une saisine puisse être réalisée, il est impératif que les rapports des plateaux / tournois contiennent la narration des faits, de façon factuelle, et que les fautifs soient clairement identifiés via leur numéro de licence.

- Proposition de constitution partie civile de la Ligue dans le dossier de l'agression de l'arbitre LLORET Simon. Après consultation des services juridiques de la FFR, « Si la Ligue PACA s'estime fondée à le faire, nous vous conseillons de vous porter partie civile en appui de la plainte de l'arbitre si cette dernière est déclarée recevable par les autorités. » Préjudice morale et atteinte à l'intérêt général du rugby.

- Débat entre les membres du comité directeur :

Certains membres du comité directeur souhaitent que le joueur à l'origine de l'agression sur l'arbitre Monsieur LLORET, soit radié à vie.

Quand il y a une demande de radiation, les Ligues ne sont pas aptes à les « valider », nous devons envoyer le dossier à la FFR et c'est elle qui la valide.

Pour redemander une licence, le joueur suspendu adresse sa demande de qualification qui doit passer par un Comité Directeur de la FFR avec l'avis de la Ligue. Dernièrement une licence d'une personne radiée depuis 2019 a été refusée par la FFR.

Une radiation définitive est impossible pour nous. Si nous faisons cela, nous devrions changer les textes car cela n'existe pas juridiquement ; nous ne pouvons pas prononcer une sanction qui n'existe pas.

- ✓ La question de la possibilité de refuser une demande d'affiliation est posée.

Réponse de la DAJC : Les règlements généraux prévoient que tous les membres adhérents d'une association affiliée à la FFR doivent être titulaire d'une licence. L'association ne peut donc pas refuser de solliciter une licence pour l'un de ses membres.

En revanche, l'adhésion à une association est un contrat et l'association est donc libre d'accepter ou de refuser qui elle veut. Pour autant, le refus d'adhésion doit être motivé et justifié. Par exemple, les statuts d'une association imposent une condition d'âge ou de parrainage par d'autres membres, l'association peut refuser l'adhésion d'un membre s'il ne répond pas à la condition. Il convient cependant d'être vigilent car l'association peut engager sa responsabilité si sa décision est fondée sur un motif illégitime ou uniquement pour nuire à la personne concernée.

Le Président Rizza va attendre la sanction disciplinaire de la Ligue, en fonction de cela il se rapprochera de la FFR pour formuler le vœu, au nom de la Ligue, d'une sanction plus lourde.

La Ligue prend ses responsabilités, il faudrait que les Présidents des clubs prennent les leurs.

Michel Grillo : Il évoque des différents qu'il a rencontré à l'occasion d'une rencontre entre le club de Draguignan et le club du Mourillon. Un entraineur de Draguignan aurait rapporté des propos tenus par Michel Grillo, en les exagérant fortement, auprès d'un journaliste présent sur les lieux. De plus, Mr Grillo a fait remonter au Président Rizza, qu'il avait relevé que le club de Draguignan faisait jouer des joueurs en ne respectant pas la règle des 72h entre deux matches.

Ces faits feront l'objet d'un courrier au Président du club de Draguignan avec rappel sur ses obligations, et rappel à l'ordre sur sa rigueur ainsi qu'un courrier à la radio pour les propos non cohérents avec le respect et la déontologie. La situation des juniors ayant participé à deux rencontres à deux rencontres à moins de 72h d'intervalle.

- Diverses propositions sont faites qui seront transmises à la FFR :

- ✓ Demander la modification des règlements généraux pour inclure la radiation à vie dans les dispositions disciplinaires
- ✓ La possibilité de bloquer une validation de demande d'affiliation quand un joueur a été frappé d'une lourde suspension de match
- ✓ Ne pas comptabiliser les matches amicaux pour l'épuration des matches de suspension
- ✓ Créer des états généraux de lutte contre les violences, initiés par la Ligue Sud, et avec toutes les autres Ligues. Afin de vérifier l'ensemble des règles qui ne nous paraissent pas assez strictes, ou s'il s'agit d'actions soumises au ministère des sports, pour se donner des outils coercitifs afin de régler ces problèmes, et ainsi dépoussiérer les règlements généraux.

VOTE :

Etes-vous favorable pour que la Ligue se constitue partie civile dans le dossier de l'agression de l'arbitre LLORET Simon ?

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : unanimité des votants

La constitution partie civile de la Ligue dans le dossier de l'agression de l'arbitre LLORET Simon est validée à l'unanimité.

POINT ADMINISTRATIF

- **Validation des Procès-Verbaux du Bureau Directeur du 18/12/23 et du 31/01/24**

VOTE :

Etes-vous favorable pour entériner les deux derniers Procès-Verbaux du Bureau Directeur ?

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : unanimité des votants

Les Procès-Verbaux du Bureau Directeur du 18/12/23 et du 31/01/24 est validé à l'unanimité.

- **Validation du Procès-Verbal du Comité Directeur du 9 novembre 2023**

VOTE :

Êtes-vous favorable à la validation du Procès-Verbal du Comité Directeur du 09/11/2023 ?

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : unanimité des votants

Le Procès-Verbal du Comité Directeur du 09/11/2023 est validé à l'unanimité.

MOUVEMENT DE CLUB

Pour faire suite à un courrier de Monsieur Teyssier, transmettant le PV de l'AG du club ASSOCIATION FRANCAISE POUR LE DEVELLOPPEMENT DU RUGBY EN PROVENCE ET DANS LES ALPES DU SUD (8004M), actant sa demande de mise en sommeil, voici la proposition de l'avis à transmettre à la DAJC :

Proposition Avis régional : A la demande du club, la Ligue Sud atteste être informée de sa volonté de sa mise en sommeil. Après vérification auprès du Trésorier Général, aucune somme n'est due à la Ligue. Avis Favorable.

- **Validation des mouvements de clubs**

VOTE :

Êtes-vous favorable à la demande de mise en sommeil du club ASSOCIATION FRANCAISE POUR LE DEVELLOPPEMENT DU RUGBY EN PROVENCE ET DANS LES ALPES DU SUD (8004M) ?

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

La demande de mise en sommeil du club ASSOCIATION FRANCAISE POUR LE DEVELLOPPEMENT DU RUGBY EN PROVENCE ET DANS LES ALPES DU SUD (8004M) est validé à l'unanimité

ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2024

Date : 22/6/24

Lieu : Campus RCT

Coût en cours de négociation (tarif entre 10 000€ et 17 000 € pour 150 personnes) ; salle équipée + repas barbecue + boissons + accueil café

POINT RH

- Mouvement du personnel

Prise de fonction d'un stagiaire Master 2 Performance Sportive en alternance ; durée du stage 7mois (12/02/24 au 30/09/24) sur la cohésion sociale et le rugby social club.
Il aura plusieurs référents en fonction des thématiques.
2 semaines en entreprise et une semaine en cours. Coût pour la ligue : 720 € par mois sur 7 mois (aide à l'emploi de 500€/mois)

COMMISSION	THEMATIQUE	TUTEURS/MANAGERS	MISSION	ACTION
SPORTIVE	RUGBY SOCIAL	DOREY	LA LIGUE SUD VEILLE	RELANCER ET ANIMER LE DISPOSITIF
		DANTIN MP	RUGBY DANS LES QUARTIERS	PARTICIPER A LA COORDINATION REGIONALE
				LISTER ACCOMPAGNEMENT CLUBS
				CRÉER DES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS
				PARTICIPER AUX RDV ACCOMPAGNEMENT PROJETS CLUBS
				PARTICIPER A LA CREATION DES EVENEMENTS REGIONAUX
				PARTICIPER A L'ANIMATION DES EVENEMENTS REGIONAUX
			COHESION SOCIALE	DISPOSITIF CLUB SPORTIF ENGAGE
		DANTIN/DOREY/LEROY	STADE VERS EMPLOI	PARTICIPER A LA COORDINATION DU PROJET AVEC LES CLUBS
				PARTICIPER A L'ANIMATION DES ACTIONS CLUBS
				EVALUER L'ACTION - SATISFACTION CLUBS
	SEVEN	LEROY P	CONTRIBUER A AMELIORER L'ASPECT EVENEMENTIEL	TOURNOI F18 LIGUE - 20 et 21 avril
				TOURNOI REGIONAL SEVEN - mai
				TOURNOI INTERDEPARTEMENTAL - 8 juin
AUTRE	EVENEMENTS LIGUE	GUEIT A	PARTICIPER AUX DIFFERENTS EVENEMENTS DE LA LIGUE	RCT - Stade Toulousain - 20 avril
	EVENEMENTS LIGUE	RODRIGO C / BEZIAT / BATTAJON		FINALES REGIONALES
	PROJETS DEVELOPPEMENT	GUEIT A		MARKETING
	PROJETS DEVELOPPEMENT	LARDON JEAN-MICHEL		PARTENARIAT
	EVENEMENTS STATUTAIRES	DOREY M		ASSEMBLEES GENERALES
	PROJETS DEVELOPPEMENT	GUEIT A / SLEKOVECK J / DOREY		RSO - BENEVOLAT

- Changement dans la convention collective du sport :

A partir du 1 er mars 2024, il n'y aura plus de passage automatique de la catégorie 6 à 7 après 2 ans d'activité.

POINT SPORTIF

- Semaine prochaine réunion commission des épreuves pour préparer les finales territoriales.

. Une cellule de réflexion est mise en place avec des représentants de clubs et représentants de la Ligue, de manière à se projeter sur une proposition de modification des compétitions l'année prochaine. Cela est dû à la récurrence du cas des clubs Corses, qui aujourd'hui ont fait une demande auprès de l'île de France pour envisager de se rapprocher d'eux pour la saison prochaine pour leur compétition sénior.

Si tel était le cas, il y aurait un impact direct sur la pyramide des compétitions.

Maurice Duny : Pourrions-nous avoir un état de la balance avec la Ligue Corse, de ce qu'ils nous doivent et ce que nous leur devons ?

Jean-Michel Lardon : Les indemnités de Formation et les sanctions disciplinaires concernant les Clubs Corse sont imputées sur le compte Ligue Corse. Or il s'avère que la Ligue Corse ne transfère pas ces opérations à ses clubs et ne nous payent pas.

En 3 saisons :

- Les amendes dues par les clubs Corse représentent 11900€
- Les IF en faveur des clubs Corse représentent 4500€
- Les arbitres commandés non payés représentent 626,70€

Soit un total du des clubs Corse de 8026,70€

Sébastien Rizza doit rencontrer la Ligue Corse pour trouver une issue à cette impasse.

Pierre Leroy : Sur cette cellule de réflexion avec la Corse, j'aimerais qu'on intègre la réflexion sur les jeunes.

L'équipe sportive, Pierre Leroy et les 2 CTL, doivent être intégrés à cette cellule.

➢ Du Stade Vers l'Emploi 2024

Département	Ville	Club volontaire DSVE	Lieu	Agence France Travail associée	Date prévisionnelle	Dispositif / Financements	Priorité
83	La Seyne	US Seynoise	US Seynoise	**La Seyne et Six Fours**	*15/05/2024*	**FFR - National**	**1**
06	Nice	Stade Niçois	Stade Niçois	**Nice**	*13/06/2024*	**FFR - National**	**2**
83	**Fréjus**	**CARF**	**CARF**	**St Raph et Fréjus**	30/05/2024	**FFR - National**	**3**
04	**Digne**	**RC Dignois**	**Digne**	**Digne**	06/06/2024	**FFR – National**	**4**

Ces dates sont financées à travers impact 2024. A minima 1 date par département.

Sébastien Rizza : Il nous reste une piste, je vais prendre attache avec les Présidents départementaux, pour faire cette même demande aux conseils généraux qui pourraient être une source de financement pour accompagner les clubs sur ces actions.

IREF

➢ La Promotion DE Jeps d'Aix part en voyage d'études à Londres pour 1 semaine du 19 au 23/2. La prise en charge financière est assurée par le CREPS

➢ De petites sessions courtes de formation sur la Responsabilité des dirigeants (de 18h30 à 19h30) -Sécurité dans les stades, auront lieu au Pradet, le 12/03/24, à Fréjus, le 9/04/24 à Nice, le 16/05/24.

➢ Des sessions plus longues et avec plus de contenu. 3 lieux aux choix : Avignon ; Berre et Le Pradet

12/04/24 Responsabilités des dirigeants (1j)
18/04/24 Savoir mener une réunion – Courtes, efficaces (1/2 j APM)
17/05/24 Stratégie de communication externe (1/2j APM)
A venir Ressources Humaines au sein des clubs (1/2j APM)
A venir Gestion budgétaire de clubs – 2 séances de 2 h en visioconférence/webinaire

En réflexion, une session d'une ½ journée sur le thème des problématiques des bénévoles si la demande est formulée par la commission RSO

POINT FINANCIER

- Point financier des commissions

Révision Budgétaire 23-24 – Evolutions majeures

Code Anal.	Commission	Budget Initial	Ecart	Budget révisé
108	Parité	2500	6000	8500
908	Vi Nations U20	6500	6500	13000
380	Nouv. Pratiques : Beach, R5, Loisir	12000	3000	15000
420	Cohésion sociale / Rugby Santé	12000	8000	20000
600	Formation / IREF	24000	69000	93000
805	Commission Jeunes	6000	-2000	4000
890	Développement pratique féminine	14000	-2000	12000
891	Rugby à 7	20000	10000	30000
900	CT Médical	6000	-2000	4000
980	Heritage - Journée 7/10		13100	13100
981	Culture en mêlées	20000	-12700	7300
982	Citoyen d'Ovalie	10000	2700	12700
984	Accompagnement TPM RWC	3500	3500	7000
987	Festival Mondial Amateur		11200	11200
988	Ma Classe dans la Coupe du Monde		3500	3500
	TOTAL	1 996 000 €	150 000 €	2 146 000 €

Suivi analytique Ressources

	Prévisionnel	Réalisé	%
France 2023	130 000	85 500	66%
FFR	581 000	383 856	66%
FFR Aide Emploi	530 000	551 485	104%
ANS	124 500	60 520	49%
Région SUD	165 000	164 000	99%
Etat	5 000	943	19%
Formation	230 000	40 392	18%
Produits Compétitions (Clubs)	198 000	43 444	22%
Hospitalités	28 500	16 739	59%
Partenariat	68 000	45 980	68%
Hébergement Académies	48 000	12 306	26%
Financier	38 000	34 429	91%
	2 146 000	1 439 593	67%

Suivi analytique Charges au 31/01/2024

Commissions	Budget prévisionnel actualisé	Cumul dépenses	% budget actualisé dépensé
Vie de la Ligue	498 700	350 931	70%
Eléments de Rémunération	900 000	538 573	60%
Evenem./Marketing/Comm./Partenariat	192 300	136 633	71%
Sportive	531 000	198 435	37%
Médical	4 000	1 229	31%
Arbitres	20 000	18 332	92%
TOTAL	**2 146 000**	**1 244 133**	57,97%

Code	Intitulé	Budget prévisionnel actualisé	Cumul dépenses	% budget actualisé dépensé
100	Vie de la Ligue	161 000	129 382,34	80%
101	M2R Le Pradet	41 200	32 133,90	78%
102	MOT 84 Avignon	59 500	36 376,88	61%
103	Epreuves Disciplines	1 000	1 358,84	136%
104	CD & AG	14 000	7 004,53	50%
105	RH	15 000	6 759,28	45%
107	RSO	2 000	481,02	24%
108	IDEEM	8 500	750,00	9%
110	Informatique/Télécom	40 000	20 387,71	51%
111	Commission Financière	120 000	110 798,33	92%
120	Représentants Fédéraux	10 000	4 588,30	46%
121	Stadiers	2 500	480,65	19%
885	Finales Régionales	18 000	400,00	2%
907	POS	0	15,40	
910	Congrès FFR	6 000	13,50	0%
SYNTHESE au 31/01/2024		498 700	350 931	70,37%

Code	Intitulé	Budget prévisionnel actualisé	Cumul dépenses	% budget actualisé dépensé
380	Nouv. Pratiques : Beach, R5, Loisir	15 000	9469,45	63%
410	Ecole ovale	18 000	1818,56	10%
420	Rugby Social Club / Section Santé	20 000	1440,45	7%
421	Lutte contre les déviances	3 000	69,00	2%
600	Formation / IREF	93 000	12370,05	13%
650	Santé Sécurité / 1 lignes	2 500	655,72	26%
701	Aca Toulon	27 000	6518,03	24%
702	Aca Aix	96 000	81237,56	85%
703	Académie NICE	12 500	0,00	0%
704	Académie AVIGNON	10 000	10000,00	100%
705	Academie Régionale Féminines	0	0,00	0%
	SYNTHESE au 31/01/2024	531 000		

Code	Intitulé	Budget prévisionnel actualisé	Cumul dépenses	% budget actualisé dépensé
706	CERU (Centre Entrainement Régional U)	3 000	210,00	7%
707	PERFU (Perfectionnement Universitaire)	3 000	1040,00	35%
800	Management sportif ETR Ligue	103 000	32175,64	31%
805	Commission Jeunes	4 000	2227,00	56%
851	Coord EDR / Tournois ligue / ORC	18 000	412,60	2%
861	Elite Reg. CS M15 / G&F / Top 100 M14	24 000	7964,08	33%
882	Elite régionale AT6N / M19,G	22 000	13438,44	61%
890	Développement pratique féminine	12 000	2630,69	22%
891	Rugby à 7	30 000	9703,82	32%
892	Elite régionale Féminines M18 / M20	15 000	5053,76	34%
893	Convention CD	0	0,00	0%
		198 435		37,37%

- Téléphonie / Informatique

 - Renouvellement parc informatique

COMMISSION	ALL IN ONE	DESKTOP	LAPTOP	TOTAL
M2R	2	4	13	19
ARB			1	1
DIS		3		3
EPV			1	1
EVE			1	1
SG	1	1	5	7
SPO			2	2
TSR	1		3	4
MOT84		5	6	11
AFF		1	2	3
DIS		3		3
EPV		1		1
FOR			1	1
RF			1	1
SG			1	1
SPO			1	1
CTC			10	10
TOTAL	**2**	**9**	**29**	**40**

 - Téléphonie

N° Fixe	Poste filaire	Extension de touche	Poste sans fil DECT	Usage smartphone	Casque
12	12	1	10	**1**	-
2	**1**	**1**	**5**		-

- Passage en téléphonie IP & abandon des lignes analogiques
 - Planifié en mai 2024
- Fibre à 100 Mo pour 20 Mo existant
- Serveur vocal interactif & administration des postes
- Remplacement des postes actuels
- Convergence Avignon / Le Pradet envisageable
- Fournisseur KOESIO retenu suite à appel d'offres

- Vente ancienne MOT84

Le compromis de Vente actuel est repoussé au 30/04/2024

Projection

Réinvestissement par Achat de Locaux sur le Territoire du Vaucluse

Cible sur le Bien recherché

Entre 120 m2 et 200 m2

4 Bureaux + 1 Salle de réunion

Proximité Autoroute

Parking

Constitution d'un Groupe de Travail

Jean-Michel Lardon Pilote du Groupe de Travail

Jean-Paul Lemaire

Jean-Paul Volpe

Pierre Taindjis

Jean-Claude Scardigli

Plan d'action

Recherche de Locaux satisfaisant aux critères de Février à Mai 2024

Audio Mensuelle du Groupe de Travail 1 en mars – 1 en Avril – 1 en mai

Collation des offres potentielles

Echange pour constitution Short-List

Programmation des Visites

Visites des Locaux retenus de mars à mai 2024

Constitution d'un dossier avec 3 offres maxi mai 2024

Validation Comité Directeur mai 2024

Accord des Clubs lors de l'AG Ligue juin 2024

Reste à Faire

Fixation de l'audio N°1 en mars 2024

Recherche de Locaux satisfaisant aux critères	De février à mai 2024
Audio mensuelle du groupe de travail : - Collation des offres potentielles - Echange pour constitution Short-List - Programmation des Visites	mars – avril – mai
Visites des locaux retenus	mars – avril – mai
Constitution d'un dossier avec 3 offres maxi	mai 2024
Validation Comité Directeur	mai 2024
Accord des clubs lors de l'AG Ligue	juin 2024

Jean-Michel Lardon : Une enveloppe de 450.000€ maximum est prévue (frais de notaire compris)

COMMUNICATION

- Statistiques et plan de communication

Statistique – plan de com – projection

Alain Gueit, responsable de la commission communication, rappelle les 2 types de communications existants au sein de la Ligue : Gestion + institutionnel. La Commission communication se réunit tous les mardis afin de faire le point sur la semaine ainsi que la suivante.



OBJECTIF

Accroître la communauté Ligue Sud sur les réseaux sociaux.

L'objectif était d'atteindre les 10 000 abonnées, chose faite ! Nous sommes aujourd'hui à 10 063 abonnées sur l'ensemble de nos réseaux sociaux.

La Ligue est la 3ème Ligue en termes de licenciés derrière la Ligue Occitanie et Nouvelle Aquitaine, mais au prorata licenciés/abonnés nous sommes la 1e Ligue en termes de couverture com.



LES CHIFFRES

Le Pic : Saison sportive de janvier à juin avec beaucoup d'évènements : snow, cultures en mêlées, rugby adapté, sevens, fête du rugby x2, DEJEPS en Ecosse, Féminines en Italie, Rugby Dating, Finales Rég, Rugby Mania, évènements Teasing CDM.

Période estivale : juillet à août

Stabilisation : CDM, compétitions arrêtées, reprise progressive. La Ligue a laissé la place à la CDM.

Communication Institutionnelle

*chiffres du dernier "Temps fort"

CIBLES	TAUX D'OUVERTURE DES MAILS
Présidents de clubs	56%
Clubs (mail FFR)	10%
Comité Directeur Ligue Sud	72%
Bureau Directeur des CD (3 pers)	80%
Partenaires Ligue Sud	57%
Collaborateurs Ligue Sud	40%
Bénévoles Ligue Sud	63%
Institutionnels	19%

3 FLASH'ACTUS

2 TEMPS FORT

COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Les chiffres toujours sensiblement pareils.

En 2024 :

- Janvier « Temps forts Mot du Président – Bonne année »

- Mars « Flash sur IDEEM »

- Fin Juin « Temps Fort – Bilan de la saison »

Objectifs 2024

- Augmenter la visibilité et améliorer l'image de la Ligue Sud Rugby
- Communiquer, informer, promouvoir nos activités
- Renforcer le sentiment d'appartenance de nos licencié.e.s.
- Trouver de nouveaux partenaires via LINKEDIN

ACTIONS

- **Développer de nouveaux réseaux adaptés aux plus jeunes**
- **Être plus impactant grâce à des vidéos**
- **Couvrir toutes les commissions**

PLAN DE COMMUNICATION 2024

1. Augmenter la visibilité et améliorer l'image de la Ligue Sud de Rugby. Maintenir le cap à 10 000

2. Communiquer, informer, promouvoir nos activités.

3. Renforcer l'engagement et les interactions pour fidéliser nos licencié.es. Renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté de nos licencié.e.s. Envie de relayer, partager, aimer.

4. Trouver de nouveaux partenaires via LINKEDIN

Tiktok : Mireille Bigaré exprime son désaccord sur la création d'un compte Tiktok de la Ligue, car la plateforme est nuisible pour les jeunes.

ÉVÈNEMENTIEL

- France / Irlande U20
- Co-organisation avec FFR et Provence Rugby
- 500 enfants EDR des plateaux M14 aux alentours
- Conférence / débat sur les incivilités

Au travers ces divers temps organisé autour de la rencontre, cet évènement a été une réussite.

- Boucliers du Sud

Cette première place récompense la performance sportive de l'équipe première mais également la réussite en matière de développement des équipes jeunes, féminines et EDR et l'exemplarité en matière de discipline. La deuxième phase est déjà lancée.

Date des remises des boucliers du Sud dans les 6 clubs lauréats :

ZONE A : Département 13

SMUC - 20 février (NIVEAU 1)

Gémenos - 19 février (NIVEAU 2)

ZONE B : Département 83
Draguignan - 5 mars (NIVEAU 1)
Le Beausset - 7 mars (NIVEAU 2)

ZONE C : Départements 04-05-06-84
Valréas - 29 février (NIVEAU 1)

Orange - 22 mars (NIVEAU 2)

**Niveau 1 : Fédérales 1,2,3 et régionale 1 / Niveau 2 : Régionales 2 et 3*

➢ Toulon / Toulouse – Stade Orange Vélodrome

La rencontre est prévue le samedi 20 avril 2024 au stade de l'Orange Vélodrome à Marseille.

Phase de travaux :

- Nous sommes sur un dispositif de village réduit comparé aux années précédentes, sur le parvis Ganay avec une ouverture à 17h. Nos animations (avec les nouveaux modules gonflables) devraient être prévu sur un créneau horaire de 17h à 20h.
- Le défilé des Écoles De Rugby est maintenu, avec un ciblage sur la catégorie M12 pour 2.000 invitations dont une équipe de féminines de Guyane en catégorie M15, qui jouent l'après-midi contre les filles du RCM.

➢ Du Stade Vers l'Emploi 2024

Renouvellement du dispositif idem à 2023 ; job dating sur la journée (matinée sportive plus rencontre anonyme avec les entreprises l'après-midi.

POINTS DIVERS

➢ Appel à projets Impact 2024

Les clubs peuvent désormais, enregistrer leur projet sur la plateforme du label club engagé.







Objectif : Le club devient un lieu de vie, mais aussi un tremplin.

Ce projet permet d'offrir une formation BAFA et PSC1 à 30 jeunes :

- 15 en services civiques – intervenante : Marie-Pierre Dantin
- 15 licenciés ayant le Brevet Fédéral – intervenant : club

Christian Drevet : Les services civiques sont uniquement sur 6 mois ?

Pierre Leroy : La fin de mission est inscrite au 30 juin, on ne les fait pas commencer trop tôt afin de ne pas remplacer les éducateurs « manquants » en début de saison.

QUESTIONS DIVERSES

Maurice Duny : les arbitres veulent se mettre indisponibles sur les rencontres du 3/3/24 et les rencontres jeunes le week-end du 16/3/24.

« Les jeunes arbitres se font de plus en plus agresser et insulter, ce qui entraine des abandons. Les anciens en ont marre aussi. J'ai eu des remontés d'arbitres qui n'ont pas pu faire ce qu'il fallait car ils ont eu peur. Aujourd'hui la quasi-unanimité (même si ce n'est pas approuvé par DTN et la Ligue) souhaite ne pas arbitrer le 3/03/24 sur la journée des régionales (séniors), ils sont remontés contre les éducateurs : pareil sur la journée du 16/3/24. »

Sébastien Rizza :

« Franck Maciello a également reçu l'information, le dispositif que souhaite mettre en place les arbitres n'est pas adapté à la situation. On a un club fautif et on met en porte à faux les clubs qui joueront ce jour-là.

Je comprends les peurs des uns et des autres, aujourd'hui la Ligue se porte partie civile pour l'arbitre. Il faut que les arbitres nous signalent les bancs, ils ne font que trop rarement remonter les informations. Il faut nous faire remonter les éléments, pour que les fautifs soient sanctionnés.

Nous travaillons sur la possibilité de désigner les RF pour les matchs des M19 et des M16, à la charge de la Ligue, nous devons trouver un financement pour ce coût non négligeable car cela représenterait près de 90.000€ sur la saison. »

Il est également mentionné que cette perception d'augmentation des violences est également ressentie dans les autres Ligues.

Pierre Leroy termine le sujet en expliquant qu'il faut faire contribuer les éducateurs et les arbitres dans les clubs.

Maurice Duny : Un club souhaiterait la vidéo enregistrer par l'arbitre, lors d'un match, pour un cas en discipline, que dois-je lui répondre ?

Marie-Pierre Ayglon et Sébastien Rizza : Il faut faire la demande au service juridique.

DISCOURS DE CLOTURE

Le Président Sébastien Rizza remercie la participation de chacun, ce Comité Directeur a duré plus longtemps que d'habitude en raison de l'importance des points abordés aujourd'hui.

Merci à toutes et à tous pour votre présence aujourd'hui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H50.